

Arrêté du Maire

N° 2025-1021/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise VEOLIA - Route d'Audincourt – 25420 VOUEAUCOURT, en date du lundi 22 septembre 2025,

Vu l'arrêté municipal n° 2025-997/AG du vendredi 19 septembre 2025,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de renouvellement d'un branchement d'adduction d'eau potable suite à une fuite 7 rue Viette, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Circulation 7 rue Viette – Travaux VEOLIA

Arrêtons,

Article 1 :

L'arrêté municipal n° 2025-997/AG en date du 19 septembre 2025 est prorogé jusqu'au mercredi 24 septembre 2025.

Article 2 :

Toutes les signalisations nécessaires seront mises en place par l'entreprise VEOLIA - Route d'Audincourt - 25420 VOUEAUCOURT, chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le mardi 23 Septembre 2025

Le Maire

Affiché le : 24/09/2025



Marie-Noëlle Biguin

Marie-Noëlle BIGUINET

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.